

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-646

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PEScina à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	<i>Délibération</i>
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	<i>N° 2023-646</i>

Mise en œuvre du plan quinquennal pour le Logement d'Abord au titre de l'année 2023 - Signature du cinquième avenant à la convention cadre et financements des actions engagées - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme lancé en 2018 a proposé une réforme structurelle pour favoriser l'insertion par le logement pour les personnes en situation de grande précarité et ainsi fluidifier le parc d'hébergement.

Afin de conserver la dynamique établie depuis cinq années et dans la perspective de la définition d'une nouvelle feuille de route à développer dans le cadre du second Plan Logement d'abord (2023-2027), l'Etat a proposé de prolonger cet engagement réciproque pour une année supplémentaire en approuvant les propositions de Bordeaux Métropole.

Il s'agira plus précisément de soutenir la diversification de l'offre locative accessible via l'intermédiation locative dans le parc privé en s'appuyant sur la plateforme Loué clé en main.

Contexte

Les enveloppes financières du plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) sont contractualisées annuellement par signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs initiale.

La présente délibération vise à présenter un bilan de l'année 2022 et à préciser les actions financées pour l'année 2023 dans le cadre de la dotation allouée par l'Etat (via la DIHAL) à Bordeaux Métropole de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord.

Financement

Les collectivités s'engagent sur toute la durée du plan à inscrire des crédits au titre de ces dépenses d'hébergement, d'accès au logement, d'accompagnement des publics vers ou dans le logement.

- Pour l'année 2018, le soutien de l'Etat s'est élevé à un montant prévisionnel maximal de 223 500€ répartis comme suit :
 - o 106 350€ pour le Conseil départemental de la Gironde
 - o 117 150€ pour Bordeaux Métropole
- Pour la seconde dotation 2019-2020, le soutien de l'Etat s'est élevé à un montant prévisionnel maximal de 278 000€ réparti comme suit :

- o 167 500€ pour le Conseil Départemental de la Gironde
- o 110 500€ pour Bordeaux Métropole
- Pour la troisième dotation 2020 visant à compléter le financement des actions sur une année civile complète, le soutien de l'Etat s'est élevé à un montant prévisionnel maximal de 35 500€ réparti comme suit :
 - o 35 500€ pour le Conseil Départemental de la Gironde
- Pour la quatrième dotation 2021, le soutien de l'Etat s'est élevé à un montant prévisionnel maximal de 149 300€ réparti comme suit :
 - o 82 150€ pour le Conseil départemental de la Gironde
 - o 67 150€ pour Bordeaux Métropole

Pour rappel, les actions financées pour Bordeaux Métropole pour les années 2018-2021 :

ACTIONS BM 2018-2020	Financement BM	Financement ETAT/AMI
Poste de coordonnateur BM	60 000€	60 000€
Expérimentation du FSL sur 30 logements	51 450€	51 450€
Création d'une plateforme de captation parc privé et aides aux propriétaires bailleurs	143 350€	158 350€
Observation sociale	25 000€	25 000€
TOTAL	279 800 €	294 800€

Pour la cinquième dotation 2022, le soutien de l'Etat s'élève à un montant prévisionnel maximal de 110 000€ réparti comme suit :

- o 60 000€ pour le Conseil Départemental de la Gironde
- o 50 000€ pour Bordeaux Métropole

ACTIONS BM 2022	Financement BM	Financement ETAT/AMI
Création d'une plateforme de captation parc privé et aides aux propriétaires bailleurs	50 000€	50 000€
TOTAL	50 000€	50 000€

- Pour la sixième dotation 2023, le soutien de l'Etat s'élève à un montant prévisionnel maximal de 92 500€ réparti comme suit :
 - o 72 500€ pour le Conseil départemental de la Gironde
 - o 20 000€ pour Bordeaux Métropole

ACTION BM 2023	Financement BM	Financement ETAT/AMI
Création d'une plateforme de captation parc privé et aides aux propriétaires bailleurs	40 000€	20 000€
TOTAL	40 000€	20 000€

Suivi et Evaluation

Chaque collectivité a en charge de la préparation d'un rapport d'exécution pour les actions dont elle assure la maîtrise d'ouvrage. Vous trouverez ci-joint le Rapport d'exécution à fin 2022 synthétisant l'ensemble des actions de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord conduites par les collectivités et ses partenaires sur le territoire.

Ce rapport contient également un bilan global synthétisant l'ensemble des actions de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord conduites par les collectivités et leurs partenaires sur le territoire et devra faire l'objet d'une délibération en vue de transmission au Préfet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014,

VU la délibération 2016-777 du 16 décembre 2016 portant approbation du PLU,

VU la délibération 2018-81 du 16 février 2018 autorisant la candidature de Bordeaux Métropole au plan quinquennal pour le logement d'abord

VU la délibération 2019-167 du 22 mars 2019 relative à la mobilisation du parc privé – Développement du conventionnement de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et mise en œuvre du Plan logement d'abord dans le parc privé de Bordeaux Métropole

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT le principe de co-financement et d'engagements conjoints sur lequel repose l'appel à manifestation d'intérêt Logement d'abord pour lequel le territoire de Bordeaux Métropole en association avec le Conseil Départemental de la Gironde, a été retenu,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à attribuer les subventions aux structures porteuses des actions contractualisées entre l'Etat, le Conseil départemental et Bordeaux Métropole conformément aux engagements pris par les partenaires dans la convention pluriannuelle et ses avenants successifs,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à attribuer une subvention annuelle au Prado et à Soliha au titre de l'année 2023, d'un montant de 20 000€ chacune sur la base des bilans de leurs actions, sur le budget principal au chapitre 65, compte 65748, fonction 552, et à signer lesdites conventions et tout acte afférent,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à abonder le fonds de garantie bailleurs à hauteur de 20 000€ en 2023 et les aides au conventionnement à hauteur de 20 000€ pour 2023, ces dépenses interviendront au chapitre 011, chapitre 065 et chapitre 204 du budget 2023,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à percevoir toutes les recettes afférentes à ce dispositif au titre de l'année 2023 (20 000€),

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant 5 ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre du programme d'action Logement d'abord présenté dans ce rapport.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur GARNIER, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur PFEIFFER, Monsieur ALCALA, Madame BRET, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame HELBIG, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023	la Vice-présidente,
	Madame Christine BOST